



## Procès-verbal

### constatant l'état d'abandon d'une concession

Commune : **PONT DE L'ISERE (Drôme)** Cimetière : **Avenue de Provence**

Aujourd'hui, le 24 Janvier 2023, à 14 heures de la journée, nous, Maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 12 Décembre 2022, régulièrement notifié (*ou publié*), nous sommes transportés au cimetière communal, accompagné de Monsieur GRANJON Yannick, Brigadier-Chef principal de Police Municipale) et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état des concessions indiquées ci-dessous, lesquelles ont trente ans d'existence, ainsi qu'il résulte de l'acte dont une copie est ci-annexée.

CONCESSIONNAIRE	N° DE CONCESSION	N° DE PLAN	DATE D'ACHAT	OBSERVATIONS
AGUDO François	159	A22	01/02/1966	Défaut d'entretien état d'abandon constaté
POYET Paule	239	A150-151	22/08/1983	Défaut d'entretien état d'abandon constaté – concession vide
BOTTOIS Jacques	283	A213	24/04/1989	Défaut d'entretien état d'abandon constaté – concession vide
EMBEGE Clément	287	A227	23/09/1989	Défaut d'entretien état d'abandon constaté - concession vide
RAILLON Véronique	302	B 250	14/06/1991	Défaut d'entretien état d'abandon constaté – concession vide
CREPIN Philomène veuve MUSSELON	3	C8	15/03/1891	Sépulture recouverte de mousse Défaut d'entretien
BARBIER Clémence	9	C13	15/02/1905	Sépulture recouverte de mousse, Défaut d'entretien
BOUSSON Augustine	91	C28	21/11/1933	Sépulture recouverte de mousse - Défaut d'entretien
GONNET Philippe	89	C34	28/02/1933	Sépulture recouverte de mousse - Défaut d'entretien
MARMY Régis	46	C43	02/11/1923	Sépulture recouverte de mousse - Défaut d'entretien

BARNIER Ulysse		C52	27/06/1920	Sépulture recouverte de mousse - Défaut d'entretien
BOBICHON Ferdinand	24	C59	20/12/1919	Plaque recouverte de mauvaises herbes, fendue – défaut d'entretien
MAISONNAT Gabriel	21	C67	18/12/1916	Sépulture recouverte de mousse, défaut d'entretien
INCONNU		D14		Pas concessionnaire connu aucune stèle ni monument funéraire
MATHIEU Vincent		D16		Pas concessionnaire connu aucune stèle ni monument funéraire
INCONNU		D17		Pas concessionnaire connu aucune stèle ni monument funéraire
TAMIAN Louis	145	D21	11/05/1957	Sépulture recouverte mauvaise herbe – Défaut d'entretien aucun signe funéraire
CHAMBLARD Victor	131	D30	23/12/1949	Plaque cassée à terre aucun signe funéraire ni entretien
DARD Ferdinand	76	D39	25/02/1929	Sépulture recouverte de mousse, défaut d'entretien
VINCENT Ernest (BARBIER)	72	D45	19/10/1928	Sépulture recouverte de mousse, défaut d'entretien
REBATEL Lucie	180	D46	03/12/1974	Défaut d'entretien état d'abandon constaté
PONTON Louis	84	D48	28/02/1933	Sépulture recouverte mousse – défaut d'entretien – entourage cassé
GOURDON Alexis	82	D50	12/07/1931	Sépulture recouverte mousse – aucun signe funéraire
ROURE		D59	02/11/1926	Sépulture recouverte mousse - défaut d'entretien
MARNAS Auguste	62	D60	04/02/1927	Sépulture recouverte mousse – plaque fendue – défaut d'entretien
GRAND		D66		Pas de concessionnaire connu – défaut d'entretien
BROC		D67		Pas de concessionnaire connu – défaut d'entretien
BLONDEAU		D68		Pas de concessionnaire connu – défaut d'entretien
CHARRETON		D69		Pas de concessionnaire connu – défaut d'entretien
BOSC		D70		Pas de concessionnaire connu – défaut d'entretien

De ces constatations, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celles de Monsieur GRANJON Yannick, Brigadier-Chef de Police municipale.

Fait à PONT DE L'ISERE, le 24 Janvier 2023

Le Maire,

Marie-Claude LAMBERT



Le brigadier-Chef principal

Yannick GRANJON



**Publié**

et certifié exécutoire le 31-01-2023